

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-33 21SGADL0056

SEANCE DU
18 MARS 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 64
<u>Date de convocation :</u> 12 mars 2021
<u>Date d'affichage :</u> 19 mars 2021

<u>OBJET :</u> AP/CP Collecte des déchets ménagers - Ajustement du montant et de l'échéancier
--

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 71
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 71
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 7 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 mars à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme MATHOS (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Alain BALLOT)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Christian GRAND



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Le conseil communautaire du 2 février 2017 a acté la mise en place d'une AP/CP pour la collecte des déchets ménagers.

Il est rappelé qu'un effort particulier a été porté sur la mise en œuvre de conteneurs enterrés dans les immeubles, lotissements et points d'apports volontaires en milieu rural au titre de la modification du schéma de collecte (passage en C_{0.5} pour la collecte sélective).

Le même effort a été réalisé sur 2019 et sur 2020 pour le renouvellement du parc de bacs qui est vieillissant.

Concernant le déploiement des points d'apports volontaires, le travail en cours sur le déploiement des PAV rencontre un succès important auprès des communes. Une installation de 132 colonnes nouvelles est envisagée pour 2021.

La géolocalisation des bennes OM sera également développée.

Le déploiement de colonnes spécifiques pour les cartons des professionnels, changement de bacs est également envisagé (notamment pour Génelard et Saint-Sernin-du-Bois).

Les dépenses liées aux composteurs sont dimensionnées au même niveau que 2020, dans l'attente de la mise en œuvre effective du programme de prévention mi-2021.

Enfin, les achats de composteurs se sont intensifiés afin d'être en cohérence avec la demande des habitants.

La planification, mise à jour avec les réalisations 2020 et les prévisions 2021, pour cette opération peut être représentée ainsi :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Achats composteurs/bio seaux	10 548	23 185	9 907	11 348	20 000		
Mise en place d'un dispositif de géolocalisation des bennes à ordures ménagères	16 284	0	0	0	25 000		
Bornes aériennes			59 265	0	750 000		
Renouvellement du parc de bacs roulants	202 173	156 899	60 323	124 290	90 000	100 000	
Bacs et colonnes cartons					175 000		
Aménagement des points de regroupement	0	93 290			0		
Conteneurs enterrés et semi enterrés	252 055	204 065	152 514	84 989	0		
TOTAL	481 060	477 439	282 009	220 627	1 060 000	100 000	2 621 135

Pour mémoire, la dernière mise à jour de l'autorisation de programme, actée par décision Président en date du 4 juin 2020, était la suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Collecte des déchets ménagers	PDTC0075	1 665 508	481 060	477 439	282 009	375 000

Au vu des éléments précédents, il est proposé de prolonger de deux ans l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement, et d'ajuster son montant et son échéancier, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte des déchets ménagers	PDTC 0075	2 621 135	481 060	477 439	282 009	220 627	1 060 000	100 000

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de collecte des déchets ménagers comme suit :

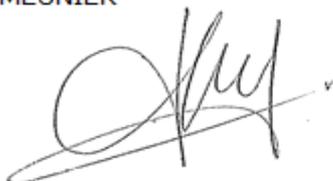
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte des déchets ménagers	PDTC 0075	2 621 135	481 060	477 439	282 009	220 627	1 060 000	100 000

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 mars 2021
et publié, affiché ou notifié le 19 mars 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

